



Suite a un courrier pour trop perçu sur ma retraite de réversion

Par **mimi66470**, le **22/06/2015 à 18:47**

bonjour,rnrnJE suis en retraite depuis 2009 et je suis veuve depuis 1991 avant ma retraite j'avais demandé la réversion de pension au prorata des années qu'il avait travaillé.la semaine dernière j'ai reçu un courrier me demandant de rembourser un trop perçu suite a une révision du dossier la somme est de 5913.44 pour la période du 01/04/2013 au 31/05/2015 de faire un chèque agent comptable de la CNAV et a compter du 1er juin ma retraite sera 941.70 au lieu de 1175.00 eur il me demande si je conteste de faire un courrier au président commission recours a l'amiable.rnrnje vous remercie de bien vouloir m'indiquer si ils sont en droit de me réclamer cette somme et ce que je dois faire.rnJe vous remercie par avance.rnCORDIALEMENT.rnMME xxxxxxxxxxxx

Par **aguesseau**, le **22/06/2015 à 19:57**

bjr,rnle principe est qu'une somme versée à tort doit être remboursée, peu importe d'ou provient l'erreur ?rnsi c'est la caisse de retraite qui vous devait une somme, vous en exigeriez le paiement et vous auriez raison.rnsi l'erreur provient de la CNAV et non d'une déclaration erronée de votre part, vous pouvez négocier un échéancier.rnsi vous contestez, vous devez faire un recours comme indiqué.rncdtrncdt